

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00043

Numéro SIREN : 393 948 690

Nom ou dénomination : S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt 2067

EXTRAIT

S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.400 Euros

Siège social : 5 et 17 rue de Corbusson
ZA le Châtellier II
53940 SAINT BERTHEVIN

393 948 690 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 04 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le quatre Mars à seize heures trente,

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée **S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ**, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la Présidente, par lettre recommandée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport de gestion de la Présidente ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente et aux Directeurs Généraux ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Nomination et/ou renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La présidence est assurée par Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société.

M. Jérôme Adriou est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, émargée par les associés et certifiée exacte par la Présidente et le secrétaire, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent 160 actions sur les 400 actions composant le capital social, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

La Présidence constate donc que le quorum requis pour la validité de la présente assemblée, est atteint.

La Présidence déclare en outre que la société **ADITIS AUDIT CAC**, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée à l'Assemblée Générale par lettre recommandée avec avis de réception en date du 09 Février 2022, est absente et excusée.

Puis, la Présidence dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. Une copie des statuts ;
2. Un exemplaire de la convocation avec les récépissés des envois recommandés ;
3. La feuille de présence ;
4. L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes ;
5. Le rapport de la Présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
6. Les rapports du commissaire aux comptes ;
7. Le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée.

La Présidence fait observer que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par les statuts.

Puis, la Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de gestion.

Il est ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux associés.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- **La société "ALTONEO AUDIT",**
dont le siège social est fixé à CHANGE (53810) 15, rue des Bordagers
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 885 333 RCS LAVAL
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et sur la liste des Commissaires de Sociétés
du ressort de la Cour d'Appel de la région d'ANGERS,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2027**, en remplacement de la société ADITIS AUDIT CAC dont le mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée,

et décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur MONNIER Patrick, Commissaire aux Comptes suppléant, dont le mandat est arrivé à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ces délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Secrétaire.

La Présidente,

Le Secrétaire,

